

TEMPS DE PREPARATION - AVOCAT

Durée prévue de l'audience	Ratio applicable
De 0 à 16 heures	3 pour 1 pour chaque heure
De 17 à 80 heures	3 pour 1 pour les 16 premières heures ; et 2 pour 1 pour les heures suivantes
Plus de 80 heures	3 pour 1 pour les 16 premières heures ; 2 pour 1 pour les heures entre 17 et 80 ; et 1 pour 1 pour les heures suivantes

TEMPS DE PREPARATION ENVELOPPE COMMUNE TEMOIN EXPERT, EXPERT-CONSEIL ET ANALYSTE

Durée prévue de l'audience	Ratio applicable
De 0 à 16 heures	5 pour 1 pour chaque heure
De 17 à 80 heures	5 pour 1 pour les 16 premières heures ; et 4 pour 1 pour les heures suivantes
Plus de 80 heures	5 pour 1 pour les 16 premières heures ; 4 pour 1 pour les heures entre 17 et 80 ; et 3 pour 1 pour les heures suivantes